



Mairie de Lautrec  
81440

DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

COMMUNE DE LAUTREC

**Arrêté provisoire réglementant  
la circulation restreinte par chicane  
Route de BROUSSE**

*Arrêté municipal 2023/23 1*

Le maire de Lautrec (Tarn)

**Vu** le code de la route

**Vu** les articles L 2213-1 et L 2213-4 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation suite à la mise en place de structures routières de type chicane

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> :

A compter du **13 novembre 2023** et jusqu'au **31 mai 2024**, deux structures de type chicane sont aménagées **Route de Brousse du n°14 au n°18** en instaurant une circulation sur une voie unique dans le but de réduire la vitesse des véhicules.

1-Les véhicules venant de la direction de Brousse se dirigeant dans la direction du rond-point du Mercadial doivent, à hauteur du numéro de voirie n°18 laisser la priorité aux véhicules circulant en sens inverse.

2-Les véhicules venant de la direction du rond-point du Mercadial et se dirigeant dans la direction de Brousse doivent, à hauteur du numéro de voirie 14 laisser la priorité aux véhicules circulant en sens inverse.

#### Article 2 : Condition de circulation

La circulation des véhicules est limitée à 30 km/h.

#### Article 3

La signalisation et la pré signalisation de l'aménagement sont mis en place conformément la réglementation en vigueur.

#### Article 4

M. le commandant de gendarmerie de Lautrec, M. Le Maire de Lautrec, Mme La Garde-Champêtre, sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

#### Article 5

Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le commandant de gendarmerie de Lautrec ;
- Monsieur le responsable du centre technique départemental ;
- Monsieur le commandant du centre de secours ;

**Fait à Lautrec le 13 novembre 2023**

**Le Maire**

**Thierry BARDOU**

*D. DASHES Naixine*

Mis en ligne le 13-11-2023

